

DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE BANDOL

SOGEBA

GESTION DELEGUEE DU PORT DE PLAISANCE DE BANDOL

RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2019

TABLE DES MATIERES

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi régie	4
I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire	4
I.-2. Au titre des obligations contractuelles	4
I.-2.1. Le compte d'exploitation	4
I.-2.2. Les conditions de révision des conditions financières.....	5
I.-2.3. Une partie technique	5
I.-2.4. Une partie sur la qualité du service	5
I.-2.5. Une partie financière	5
I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales.....	6
II.- Données comptables	7
II.-1. Le Résultat d'exploitation	7
II.-1.1. Données de base.....	7
II.-1.2. Méthode d'établissement.....	8
II.-1.3. Modes d'imputations.....	8
II.-1.4. Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.....	8
II.-1.5. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire	8
II.-1.6. Suivi du programme de renouvellement et méthode - Autres dépenses de renouvellement	9
II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise.....	10
II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public.....	11
III.- Données financières	11
III.-1. Evolution du compte de résultat	12
III.-2. Les conditions de révision des conditions financières.....	14
IV.- Données techniques	15
IV.-1. Evolution de la fonctionnalité des ouvrages.....	15
IV.-2. Evolution des indicateurs d'activité.....	16
IV.-3. Incidents majeurs.....	16
IV.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations.....	16
V.- Qualité du service	16
V.-1. Mise en place d'outils informatiques et de procédures.....	17
V.-2. Mesures qualitatives.....	19
VI.- Conclusion.....	20
VII.- Annexes.....	21
VII.-1. Annexe 1 : Principaux incidents survenus et actions correctives.....	21
VII.-2. Annexe 2 : Liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations..	22
VII.-3. Annexe 3 : Grilles tarifaires 2018 et 2019.....	23
VII.-4. Annexe 4 : Indicateurs d'activité et de qualité de service	25

VII.-5.	Annexe 5 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2019 par activité	37
---------	--	----

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie

Le présent rapport est établi par la Société d'Économie mixte de Gestion de Bandol en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 20 décembre 2016 et conformément à l'article 52 de l'ordonnance n°206-65 du 29 janvier 2016 et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales.

Il est à noter qu'il s'agit de la troisième année de cette convention de quasi-régie.

I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire

Le concessionnaire du service public est soumis à plusieurs types d'obligations de compte-rendu de l'activité du service public au cours de l'exercice écoulé, notamment au titre des obligations contractuelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

I.-2. Au titre des obligations contractuelles

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions contractuelles régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport dont le contenu est le suivant :

I.-2.1. Le compte d'exploitation

Ce compte d'exploitation doit être établi conformément aux dispositions de l'article 31 de la Convention de quasi-régie du port de plaisance de la ville de Bandol, ci-après reproduites :

Le compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe (Annexe 8) à la présente convention a été établi par le Concessionnaire pour justifier de l'équilibre du service.

Il y sera fait référence pour toute modification des éléments de la grille tarifaire constituant la rémunération perçue par le Concessionnaire ou, plus généralement, pour toute modification de la présente convention.

Il est expressément stipulé que le compte d'exploitation prévisionnel représente l'engagement du concessionnaire sur la structure et le niveau des charges qu'il consacre à l'exécution du service public.

De même, le compte d'exploitation prévisionnel comprend l'ensemble des recettes de toute nature induites par l'activité du concessionnaire dans le périmètre de la concession.

Le concessionnaire s'interdit, sauf pour les seuls postes et les seules quotes-parts dont il est fait mention expresse dans le compte d'exploitation prévisionnel, et sauf dans les conditions prévues à l'article 26 de sous-traiter, subdéléguer, confier sous toute forme que ce soit, tout ou partie de la réalisation de ses obligations contractuelles. Il exécute le service public avec les seuls moyens propres dont il fait état dans le compte d'exploitation prévisionnel et, notamment en ce qui concerne ses préposés, avec les seuls de ses salariés affectés de façon exclusive à la gestion du port. Les moyens externes à son entreprise dont il doit s'attacher le concours, ou internes, mais non exclusivement affectés à la gestion du port sont clairement et limitativement exposés par le compte d'exploitation prévisionnel.

I.-2.2. Les conditions de révision des conditions financières

Le concessionnaire doit le cas échéant et à l'aide de ces documents, mettre en évidence les cas où une ou plusieurs conditions de révision des conditions financières de la gestion concédée sont remplies.

I.-2.3. Une partie technique

Cette partie doit permettre l'information de la Ville sur les points suivants :

- L'évolution de la fonctionnalité des ouvrages ;
- Une note mettant en évidence les indicateurs caractérisant la fréquentation du port, détaillée par rubriques de la grille tarifaire, et son évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...) ;
- Les principaux incidents survenus ainsi que les actions correctives apportées ;
- Les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation et le rappel des propositions formulées par le concessionnaire pour remédier à ces insuffisances ;
- Un inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise du service concédé.

Chaque rapport annuel contenant aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour l'exercice à venir.

I.-2.4. Une partie sur la qualité du service

Les données sur la qualité du service comprennent au minimum :

- Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations, classées par nature ;
- Le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement ;
- Les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;
- Le nombre de créances irrécouvrables à plus de trois mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec des usagers.

I.-2.5. Une partie financière

La partie financière du rapport annuel est constituée par l'analyse pour l'exercice considéré, du constat de l'exploitation et de sa composante financière, basée notamment sur les évolutions constatées par rapport aux exercices précédents quant aux postes et éléments du compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe à la présente convention (détail par nature des dépenses et des recettes).

Elle doit permettre de retracer la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes assurées par le concessionnaire.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la gestion concédée.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire, quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes ...). Elles s'apparentent au chiffre d'affaires de la gestion concédée.

Les termes « charges » ou « recettes » du concessionnaire, dans le présent contrat, portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la collectivité délégante un rapport dont le contenu est fixé par l'article R.1411.7 du code général des collectivités locales.

Au titre de ces dispositions, le rapport comprend :

I. Les données comptables suivantes :

- a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
- b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;
- f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;
- h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession de service public et nécessaires à la continuité du service public.

- II. L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.
- III. L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

II.- Données comptables

II.-1. Le Résultat d'exploitation

II.-1.1. Données de base

Cette présentation comprend les données de l'exercice et rappelle celles relatives à l'année précédente.

Le compte de résultat d'exploitation présenté ci-dessous comprend également l'examen comparatif des données du compte d'exploitation prévisionnel, dans les masses prévues à l'origine. Avec l'actualisation théorique, dans les documents prévisionnels d'origine de 1,5% par an.

Il est en outre établi conformément aux dispositions de l'article 32 du contrat de gestion concédée.

PRESENTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMPARE

	Résultat d'exploitation prévisionnel 2020	Résultat d'exploitation prévisionnel 2019	Résultat d'exploitation 2019	Résultat d'exploitation 2018
Ventes de marchandises	727 134	701 600	803 452	614 927
Production vendue	2 475 998	2 775 503	2 616 423	2 799 156
Chiffre d'affaires de l'exercice	3 203 132	3 477 103	3 419 875	3 414 083
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	12 543	2 520	49 833	21 544
Autres produits de gestion courante	-	288	151	222
Produits d'exploitation	3 215 675	3 479 911	3 469 859	3 435 849
Achats	588 308	564 191	652 499	518 924
Services extérieurs	745 640	848 311	687 506	752 075
Impôts & taxes	384 360	390 402	394 107	395 819
Charges de personnel	1 136 244	1 093 927	1 027 594	1 137 383
Autres charges de gestion courante	649 236	624 393	652 443	628 281
Dotations aux amortissements et provisions	157 084	116 292	185 351	147 026
Charges d'exploitation	3 660 872	3 637 516	3 599 500	3 579 508
Résultat d'exploitation	(445 197)	(157 605)	(129 640)	(143 658)

II.-1.2. Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité de gestion du port de plaisance.

II.-1.3. Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel pour la détermination des produits et charges directs et indirects, le résultat étant déterminé comme les années précédentes par la réalité de la comptabilité de l'entreprise concessionnaire.

II.-1.4. État des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

Au cours de l'exercice 2019, aucune variation n'est intervenue dans le patrimoine immobilier. Les locaux historiques de la capitainerie ont été libérés et remis à disposition de la collectivité pour le démarrage du chantier de réhabilitation et d'extension. Des installations provisoires ont été mises à la disposition du concessionnaire sur le parking à l'entrée de l'aire de carénage pendant toute la durée du chantier.

II.-1.5. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

Sur l'exercice 2019, les variations intervenues sur les immobilisations utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat sont les suivantes :

- Immobilisations acquises par la Sogeba au cours de l'exercice :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 1063596	25,00	04/02/19	Linéaire	4 ans	2 725,00
DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETAIRES	1,00	18/01/19	Linéaire	1 ans	700,00
DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	10,00	20/02/19	Linéaire	10 ans	3 634,91
ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	10,00	11/03/19	Linéaire	10 ans	9 444,70
ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PRO	33,33	17/04/19	Linéaire	3 ans	178,98
S2F BORNES WIFI A ET B	7,06	09/07/19	Linéaire	14 ans 2 mois	3 320,00
PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE TOURI	20,00	08/07/19	Linéaire	5 ans	1 619,00
RENOVATION COMPLETE SANITAIRE STADE	20,00	08/07/19	Linéaire	5 ans	21 790,66
GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -1067456	25,00	04/02/19	Linéaire	4 ans	2 725,00
ACCES PARKING CAPITAINERIE	20,00	22/10/19	Linéaire	5 ans	1 375,00
ACCES PARKING CARENAGE	20,00	22/10/19	Linéaire	5 ans	1 375,00
ACCES PARKING PROFESSIONNELS AIRE CARENAGE	20,00	22/10/19	Linéaire	5 ans	1 375,00
ACCES QUAI DEPART BENDOR	20,00	22/10/19	Linéaire	5 ans	1 375,00
ACCES QUAI DU STADE	20,00	22/10/19	Linéaire	5 ans	5 673,00
BOUEE AMARRAGE QH	20,00	30/11/19	Linéaire	5 ans	8 800,00
PORTAIL PARKING CARENAGE	10,00	23/10/19	Linéaire	10 ans	5 555,26
					71 666,51

- Les sanitaires ouest (stade) ont été rénovés au printemps 2019 pour un investissement total d'un peu moins de 22.000 €.
- Pour rappel, la délibération du conseil municipal du 22 mars 2018 prévoyait la création d'un groupement de commandes avec la Ville de Bandol et pour la passation d'un marché unique en vue de la mise en place d'un système de gestion des barrières d'accès aux quais et aux parkings des pêcheurs, du marché et des plaisanciers.
L'investissement total concernant les barrières d'accès incombant à la Sogeba s'est élevé à 11.173 €.
En complément, la Sogeba a rénové la barrière d'accès à la zone de carénage pour un montant de 5.555 €.

- Un système spécifique d'amarrage pour les grandes unités du quai d'honneur a été installé pour un montant de 8.800 €.

■ Immobilisations mises au rebut par la Sogeba au cours de l'exercice :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION	VNC	DATE DE SORTIE	SORTIE
CLOTURE	10,00	08/03/91	Linéaire	10 ans	1 257,70	-		01/01/19
CABLAGE INFORMATIQUE	20,00	30/04/92	Linéaire	5 ans	1 208,31	-		01/01/19
BERS VOILIERS	20,00	30/04/95	Linéaire	5 ans	1 569,25	-		01/01/19
PORTES DOUCHES STADE	10,00	25/02/97	Linéaire	10 ans	4 532,31	-		01/01/19
COFFRET EDF	10,00	31/03/97	Linéaire	10 ans	1 737,31	-		01/01/19
ECLAIRAGE ZONE	10,00	06/05/97	Linéaire	10 ans	1 543,85	-		01/01/19
CABLE ELECTRIQUE QUAI D'HONNEUR	10,00	23/06/97	Linéaire	10 ans	4 189,76	-		01/01/19
BORNE SIMPLEX	10,00	31/07/97	Linéaire	10 ans	504,61	-		01/01/19
LOGICIEL COMPTA	33,33	10/02/98	Linéaire	3 ans	686,02	-		01/01/19
CHAINE MERES	16,67	01/01/99	Linéaire	6 ans	7 096,50	-		01/01/19
REAMENAGEMENT PANNES PORT	6,67	28/11/00	Linéaire	15 ans	21 342,86	-		01/01/19
FAB - 2 PASSERELLES	10,00	19/12/01	Linéaire	10 ans	1 131,17	-		01/01/19
LOGICIEL IMMOBILISATIONS	33,33	30/12/02	Linéaire	3 ans	1 550,00	-		01/01/19
LOGICIEL PAIE EVO 100	33,33	28/11/03	Linéaire	3 ans	690,00	-		01/01/19
REDUCTEUR BREVINI	10,00	28/10/04	Linéaire	10 ans	2 850,00	-		01/01/19
DEBROUSSAIL THERMIQUE	33,33	03/01/06	Linéaire	3 ans	463,96	-		01/01/19
TONDEUSE HONDA	20,00	07/09/06	Linéaire	5 ans	1 203,26	-		01/01/19
CAMERAS DOME PT2+CAISSON	33,33	04/06/07	Linéaire	3 ans	3 375,00	-		01/01/19
SERVEUR VIDEO MONOCANAL WIFI	33,33	04/06/07	Linéaire	3 ans	1 575,00	-		01/01/19
CAMERAS IP	33,33	04/06/07	Linéaire	3 ans	4 350,00	-		01/01/19
ANTENNES WIFI	33,33	04/06/07	Linéaire	3 ans	3 500,00	-		01/01/19
PONTS WIFI	33,33	04/06/07	Linéaire	3 ans	2 250,00	-		01/01/19
MONITEUR VIDEO SURV	33,33	04/06/07	Linéaire	3 ans	375,00	-		01/01/19
VIDEOSURVEILLANCE	20,00	24/04/08	Linéaire	5 ans	19 667,00	-		01/01/19
LOGICIEL VAL ARAN	33,33	08/12/09	Linéaire	3 ans	3 497,50	-		01/01/19
WEBCAMS	33,33	15/04/10	Linéaire	3 ans	7 367,88	-		01/01/19
POMPE ZENITH CARENAGE	20,00	08/03/11	Linéaire	5 ans	5 750,00	-		01/01/19
VELO ELECTRIQUE	33,33	23/11/11	Linéaire	3 ans	1 006,11	-		01/01/19
PACK OFFICE 2010	33,33	26/10/12	Linéaire	3 ans	1 664,00	-		01/01/19
MANUTAN RLX SOLRIB POUR CANOT	33,33	23/11/12	Linéaire	3 ans	865,00	-		01/01/19
PALONNIER POUR GRUE VALLA	10,00	31/01/13	Linéaire	10 ans	3 270,00	1 333,98		01/01/19
MOTOREDUCTEUR PORTAIL ZONE	10,00	22/02/13	Linéaire	10 ans	1 532,00	634,21		01/01/19
CHANTIER DETORRI 1 MOTEUR HONDA	25,00	17/04/13	Linéaire	4 ans	2 163,88	-		04/02/19
GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1044566	25,00	16/06/15	Linéaire	4 ans	2 363,33	212,01		04/02/19
OPERIS EXTENSION LOGICIEL IMPOS	33,33	07/10/16	Linéaire	3 ans	1 000,00	254,11		01/01/19
					119 128,57	2 434,31		

- 108.799 € d'immobilisations acquises avant 2013 et totalement amorties ont été comptablement mises au rebut par la Sogeba.
- Deux moteurs de canots remplacés en 2019 et non encore totalement amortis ont été mis au rebut
- Le palonnier de la grue Valla a également été mis au rebut suite au remplacement de cette grue en novembre 2018.
- Divers logiciels et équipements obsolètes ont également été sortis.

II.-1.6. Suivi du programme de renouvellement et méthode - autres dépenses de renouvellement

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2012, une provision pour renouvellement calculée sur le coût prévisionnel de remplacement des matériels et outillages remis par la Ville de Bandol dans le cadre de la convention de gestion concédée du port de plaisance faisait l'objet d'une dotation étalée sur la durée de vie des biens concernés.

Sur l'exercice 2013, la société s'est conformée à l'Instruction de la DGFIP n° BOI-BIC-PROV 30-30-20-10 portant sur le renouvellement des biens mis à la disposition par la collectivité dans le cadre du contrat de concession de service public. De telle sorte que les biens dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de ce contrat ne doivent pas faire l'objet d'une provision, exception faite des biens analysés comme obsolètes.

Le présent contrat de concession ayant été signé en date du 20 décembre 2016, les engagements de renouvellement étaient certains et connus à la date de clôture, la même méthode a donc été maintenue sur l'exercice 2019.

II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise

Selon délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016, l'inventaire joint en annexe au contrat de gestion concédée a été actualisé.

L'essentiel de la répartition entre biens de retour et biens de reprise résulte des articles suivants :

REMISE DES INSTALLATIONS EN FIN DE CONTRAT

À l'expiration de la gestion concédée, le concessionnaire sera tenu de remettre gratuitement à la collectivité, en état normal d'entretien, tous les ouvrages et équipements qui font partie intégrante de la gestion concédée.

Les installations financées par le concessionnaire et faisant partie intégrante de la gestion concédée, seront remises à la collectivité moyennant, si ces biens ne sont pas amortis, une indemnité calculée à l'amiable ou à dire d'expert, en tenant compte notamment des conditions d'amortissement de ses biens. Cette indemnité sera payée dans le délai de trois mois suivant la remise. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

REPRISE DES BIENS EN FIN DE CONTRAT

La Collectivité pourra reprendre, contre indemnités, les biens nécessaires à l'exploitation financés en tout ou partie par le concessionnaire et ne faisant pas partie intégrante de la gestion concédée.

Ces indemnités de reprise seront en fonction de l'amortissement technique, compte tenu des frais éventuels de remise en état.

Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

Au cours de l'exercice 2019, les investissements réalisés pour renouveler les biens de retour et de reprise se sont élevés à 8.424 euros, selon le détail ci-dessous :

DATE	Durée utilisation	Date de changement prévu	Fin Quasi régle	Renouvellement O/N	Période à provisionner jusqu'au changement	DESIGNATION	Fournisseur	Commentaires	Mouvement sur exercice	Nombre Fin exercice	coût du renouvellement
30/08/2019	10	30/08/20	31/12/28	N	10,67	CHAINES MERES FILLES	TECH OFFSHORE	remplacement 51 mètres à 45,43€	51	51	2 317,00
02/04/2019	20	02/04/39	31/12/28	N	20,27	BERS	MECANOREM	4 X 502 VOILIER	4	4	2 368,00
02/04/2019	20	02/04/39	31/12/28	N	20,27	BERS	MECANOREM	7 X 442 MOTEUR	7	7	3 094,00
02/04/2019	20	02/04/39	31/12/28	N	20,27	BERS	MECANOREM	3 X SUPPORT VOILIER	3	3	645,00

Au 31 décembre 2019, l'état de suivi des biens de retour est le suivant :

DATE	Durée utilisation	Date de changement prévu	DESIGNATION	Nombre Fin exercice	Val Fin exercice en Val apport	Val Fin exercice en Val Actualisée	Amortissement des biens de retour				Dotations au renouvellement des biens de retour			
							Dotations amort 2019	Dotations complémentaires	Reprises	Amort. pratiqués au 31/12/2019	Dotations prov 2019	Dotations complémentaires	Reprises	Prov. renouvellement pratiqués au 31/12/2019
30/09/2003	30	01/10/33	BATEAU	1	9 842	31 800	328	-	-	5 248	-	-	-	-
22/11/2016	10	21/11/26	MOTEUR	1	9 750	9 750	975	-	-	163	985	-	-	2 956
31/12/2003	10	31/12/13	CHAINES MERES FILLES	3 196	158 300	177 296	-	-	2 550	158 300	-	539	2 317	177 296
01/04/2009	10	01/04/19	CHAINES MERES FILLES	33	1 848	1 848	82	-	-	1 848	205	-	-	1 848
30/08/2010	10	30/08/29	CHAINES MERES FILLES	51	2 317	2 317	232	-	-	232	-	-	-	-
13/07/2011	10	13/07/21	ANODES	1	45 079	45 079	4 508	-	-	38 159	9 942	-	-	29 826
01/08/2011	10	01/08/21	POMPES	1	18 988	18 988	1 899	-	-	15 981	4 140	-	-	12 420
10/01/2012	10	10/01/22	POMPES	1	8 900	8 900	890	-	-	7 095	1 766	-	-	5 308
01/11/2018	20	31/10/38	GRUE MOBILE 11T ELECTRIQUE	1	148 848	148 848	7 942	-	-	8 560	-	-	-	-
01/11/2010	20	01/11/30	ELEVATEUR A BATEAU	1	263 263	263 263	19 745	-	-	19 745	-	-	-	-
01/01/2004	20	01/01/24	BERS	11	8 800	16 500	440	800	3 200	7 040	1 470	655	2 308	6 187
02/04/2019	20	02/04/39	BERS	4	2 368	2 368	118	-	-	118	-	-	-	-
01/01/2004	20	01/01/24	BERS	9	7 200	5 850	360	1 400	5 000	5 760	324	1 795	3 094	1 994
02/04/2019	20	02/04/39	BERS	7	3 094	3 094	156	-	-	156	-	-	-	-
02/04/2019	20	02/04/39	BERS	3	646	646	32	-	-	32	-	-	-	-
01/06/2012	20	01/06/32	BERS	5	12 397	12 397	620	-	-	4 700	-	-	-	-
11/04/2017	20	10/04/37	BERS	4	1 849	1 849	82	-	-	262	-	-	-	-
01/01/1977	20	01/01/97	BORNES ELECTRIQUES	125	127 750	179 018	6 388	-	-	102 433	-	-	-	179 018
			BORNES ELECTRIQUES											
01/01/1986	20	01/01/06	BORNES ELECTRIQUES	16	16 358	22 914	819	-	-	13 086	-	-	-	22 914
01/01/1992	20	01/01/12	BORNES ELECTRIQUES	17	17 380	24 345	869	-	-	13 904	-	-	-	24 345
01/01/1998	20	01/01/18	BORNES ELECTRIQUES	125	127 796	179 018	6 390	-	-	102 237	-	-	-	179 018
01/01/2001	20	01/01/21	BORNES ELECTRIQUES	24	24 536	34 371	1 227	-	-	19 830	8 581	-	-	25 743
29/03/2013	20	29/03/33	BORNES ELECTRIQUES	4	2 772	2 772	139	-	-	937	-	-	-	-
17/08/2017	20	16/08/37	BORNES ELECTRIQUES	2	1 159	1 159	60	-	-	142	-	-	-	-
TOTAL				3 613	1 019 279	1 192 429	53 687	2 200	11 350	527 762	27 422	1 911	7 779	698 873

II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public

Ces engagements du concessionnaire résultent pour l'essentiel des frais de personnel tels que retracés dans les comptes d'exploitation relatifs à l'exercice 2019.

Tous les autres engagements pris par le concessionnaire tels qu'ils résultent des comptes d'exploitation peuvent indifféremment, au choix de la Collectivité, être repris par elle le moment venu ou résiliés par le Concessionnaire.

III.- Données financières

La partie financière du rapport annuel est constituée par l'analyse pour l'exercice considéré, du constat de l'exploitation et de sa composante financière, basée notamment sur les évolutions constatées par rapport aux exercices précédents quant aux postes et éléments du compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe à la convention (détail par nature des dépenses et des recettes).

Elle doit permettre de retracer la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes assurées par le concessionnaire.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la gestion concédée.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire, quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes ...). Elles s'apparentent au chiffre d'affaires de la gestion concédée.

Les termes « charges » ou « recettes » du concessionnaire, dans le contrat, portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

III.-1. Évolution du compte de résultat

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions du compte de résultat entre les exercices 2019 et 2018 pour la seule activité relative à la Concession de Service public.

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation 2019/ 2018
Ventes de marchandises	803 452	614 927	30,7%
Production vendue Services	2 616 423	2 799 156	-6,5%
Chiffre d'affaires de l'exercice	3 419 875	3 414 083	0,2%
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	49 833	21 544	131,3%
Autres produits de gestion courante	151	222	-32,0%
Produits d'exploitation	3 469 859	3 435 849	1,0%
Achats	652 499	518 924	25,7%
Services extérieurs	687 506	752 075	-8,6%
Impôts & taxes	394 107	395 819	-0,4%
Charges de personnel	1 027 594	1 137 383	-9,7%
Autres charges de gestion courante	652 443	628 281	3,8%
Dotations aux amortissements et provisions	185 351	147 026	26,1%
Charges d'exploitation	3 599 500	3 579 508	0,6%
Résultat d'exploitation	(129 640)	(143 658)	-9,8%
Intérêts et produits assimilés	8 397	5 330	57,5%
Produits financiers	8 397	5 330	57,5%
Intérêts et charges assimilés	-	-	
Charges financières	-	-	
Résultat financier	8 397	5 330	57,5%
Résultat courant	(121 244)	(138 329)	-12,4%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 800	7 316	
Produits de cessions d'actif	-	-	
Subventions investissement portées au résultat	-	-	
Autres produits exceptionnels	5 856	-	
Reprises de provisions	-	-	
Produits exceptionnels	35 656	7 316	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 211	35 220	
Valeurs comptables des actifs cédés	2 180	-	
Autres charges exceptionnelles	-	-	
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	-	
Charges exceptionnelles	14 391	35 220	
Résultat exceptionnel	21 265	(27 904)	
Résultat avant participation et impôt société	(99 979)	(166 233)	-39,9%
Impôt sur les sociétés	-	-	
Résultat net	(99 979)	(166 233)	-39,9%

Parmi les évolutions des postes du compte de résultat, il faut relever :

Sur le Chiffre d'affaires de l'exercice :

Il est constitué par les activités suivantes :

	2019	2018	Evol 2019/2018
- PORT	2 304 785 €	2 482 949 €	-7,2 %
- ZONE DE CARÉNAGE	311 637 €	316 208 €	-1,4 %
- CARBURANT	802 080 €	613 194 €	+30,8 %

- Les ventes de marchandises (carburant) sont en forte hausse (+30,8%) par rapport à 2018. Cela reflète le résultat du fonctionnement sur l'année complète de la station d'avitaillement, à l'exception de la vente de carburant détaxé non encore opérationnelle sur l'exercice. C'est la première fois depuis 2015.
- L'activité du port public baisse de 178.164 € par rapport à 2018. Cette baisse est totalement imputable aux revenus des contrats saisonniers et aux escales. Les travaux des pannes A et B ont réduit la capacité d'accueil du port sur le 1er semestre 2019.
- L'activité de la zone de carénage fait apparaître une baisse de 4.571 € par rapport à 2018. Toutefois, cette baisse doit être relativisée par l'impact de 8.727 € d'avoirs établis en 2019 pour annuler une facturation induite en 2018. Retraitée de cette écriture comptable, l'évolution est donc positive passant de 307.481 € en 2018 à 320.364 € soit une augmentation de 4,2%.
- Au total, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires est assez stable (+0,18%) par rapport à 2018.

Sur les autres produits d'exploitation :

- La forte augmentation de la reprise sur amortissements et provisions porte uniquement sur le montant de la reprise de la provision sur créances douteuses constatée au 31/12/2018 et reflète les résultats de la meilleure gestion interne du recouvrement par la Sogeba.

Sur les charges d'exploitation :

- Les achats de marchandises (carburant) augmentent logiquement avec le niveau des ventes, mais toutefois moins fortement (seulement + 25,7%) matérialisant une amélioration de la marge réalisée sur la vente du carburant.
- Les achats de services extérieurs baissent de 64.569 € par rapport à 2018. Cette économie est portée pour moitié par l'entrée en vigueur des conditions du nouveau marché de gardiennage du port passé fin 2018, par la non-réurrence des certaines dépenses engagées en 2018 (levée des réserves électriques, études préalables à travaux, etc.).
- Les impôts et taxes sont assez stables après avoir fortement augmenté en 2017 (CFE, taxe foncière)
- Les charges de personnel baissent de 109.789 € (-9,7%) par rapport à 2018. Elles intègrent environ 50.000 € d'économies liées à l'absence en congé maladie d'un agent sur l'ensemble de l'exercice et la non-réurrence de 24.000 € d'indemnités de licenciement et de rupture conventionnelle versées en 2018.

Le solde est le reflet d'une optimisation des dépenses de personnel. Elles retrouveront en 2020 un niveau proche de 2018 avec l'intégration du coût lié au recrutement d'un directeur administratif et financier et d'un agent technique au cours de l'année 2019. L'agent absent en congé maladie a quant à lui finalement été déclaré inapte par la médecine du travail et a dû être licencié début 2020, impliquant le versement de 35.000 € d'indemnités.

- Les autres charges de gestion courante sont pour l'essentiel la redevance de quasi-régie versée par la Sogeba à la Ville de Bandol. Elle s'élève pour l'exercice 2019 à 636.840 € contre 608.780 € en 2018 (+4,6%).
- Les dotations aux amortissements et provisions varient quant à elles de + 38.325 € par rapport à 2018.

Parmi les grandes variations, on note la baisse des dotations au renouvellement des immobilisations du concessionnaire qui étaient impactées en 2018 par une « sur-dotation » de près de 20.000 € liée au renouvellement de la grue Valla de l'aire de carénage.

On note également la baisse de 32.716 € de la dotation sur créances douteuses reflétant comme déjà indiqué la meilleure gestion du recouvrement des créances par la Sogeba sur l'exercice.

Enfin, ce poste est impacté fortement par la constatation de la dotation à la provision annuelle pour le dragage du port à hauteur de 80.000 € sur l'exercice. Cette dotation n'avait encore

jamais été constatée dans les comptes annuels précédents de la Sogeba. Le commissaire aux comptes avait relevé cette absence de provision sur les comptes 2017 et 2018.

En synthèse, malgré un fort impact des travaux nécessaires au remplacement des pannes A et B durant le 1er semestre 2019, mais grâce au traitement des problèmes qui handicapaient jusqu'à présent la distribution de carburant, le niveau d'activité 2019 est resté assez stable comparé à 2018.

Les frais font l'objet d'une bonne maîtrise tant au niveau des charges externes que des frais de personnel.

Le résultat d'exploitation, bien qu'encore négatif à -129.640 €, est en amélioration par rapport à 2018. Si l'on retire l'impact de la provision pour dragage de 80.000 € qui n'était pas constatée en 2018, l'amélioration est plus significative passant de -143.658 € à -49.640 €.

Enfin, le résultat exceptionnel est égal à un gain de 21.265 € au 31/12/2019 contre une perte de 27.904 € sur l'exercice précédent. Il est essentiellement constitué d'annulation de provisions comptables pour des factures très anciennes jamais parvenues et donc définitivement annulée.

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés au 31/12/2019. Il était également nul au 31/12/2018.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, l'exercice 2019 se solde par une perte de 99.979 € contre une perte de 166.233 € au titre du précédent exercice.

III.-2. Les conditions de révision des conditions financières

Les conditions de révision des conditions financières du contrat de gestion concédée sont prévues à son article 21 ci-après :

"La rémunération du concessionnaire issue de la grille tarifaire est réputée lui permettre d'assurer la gestion du service dans les conditions de la présente convention.

Ultérieurement, les tarifs pourront être modifiés dans les cas suivants :

1. Pour des motifs d'intérêt général par la Collectivité après avis du concessionnaire et du conseil portuaire,

2. au 1er janvier de chaque année, par application de la formule de variation suivante aux tarifs initiaux :

$$R_n = R_0 (0,15 + 0,85 * ind(n) / ind(0))$$

dans laquelle :

R_n est la valeur de chacun des tarifs figurant à la grille tarifaire pour l'année n,

R₀ est la valeur de chacun desdits tarifs dans la grille tarifaire à la signature de la convention,

Ind (0) est la valeur au mois de mai de l'année n-1 de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié par Le Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans toute autre publication.

3. À la demande du Concessionnaire dans les cas suivants :

. si le montant des impôts et redevances à la charge du concessionnaire varie de façon significative

. si l'indice de référence est supprimé par l'INSEE.

Si, dans les trois mois à compter de la date de demande de révision présentée par l'une des parties, un accord n'est pas intervenu, il sera procédé à cette révision par une commission composée de trois membres dont l'un sera désigné par la Collectivité, l'autre par le Concessionnaire, le troisième par les deux premiers. Faute à ceux-ci de s'entendre dans un délai de quinze jours, la désignation du troisième membre sera faite par le Président du tribunal administratif de Toulon. Il en sera de même pour les

membres qui n'auraient pas été désignés par les parties dans le même délai, à compter de l'expiration de la période de trois mois ci-dessus.

D'une manière générale, aucune modification des tarifs ou de la structure tarifaire ne pourra intervenir sans accord préalable et exprès de l'organe délibérant de la Collectivité. Il est précisé qu'en cas de difficulté dans l'application de la formule de révision ou des modalités de révision des tarifs, les derniers tarifs en vigueur seront prolongés autant que nécessaire. En aucun cas, il ne pourra y avoir carence.

L'exercice 2019 étant le troisième exercice de la convention de quasi-régie, le Concessionnaire n'a pas eu à mettre en évidence la réalisation de l'une quelconque des hypothèses de révision des conditions financières du contrat à l'exception de l'évolution naturelle des conditions économiques représentée par la formule prévue au contrat.

Les tarifs, déterminés par la Collectivité et évoluant ainsi que rappelés ci-dessus, sans autres recettes d'exploitation que celles issues de la gestion concédée ainsi que cela est retrace dans les comptes de l'exploitation, sont directement issus des grilles tarifaires 2018 et 2019 qui figurent en annexe 3 ci-dessous.

IV.- Données techniques

Au titre du compte-rendu contractuel, les éléments suivants sont apportés à la Commune :

IV.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages

1/ Reconstruction des pannes A et B

Suite à l'écroulement d'une travée de la panne A le 20 octobre 2018, des travaux de déconstruction complète et de reconstructions des pannes A et B ont débuté en avril 2019. Le chantier a été achevé et les équipements ont été remis à la Sogeba pour exploitation début juillet 2019. Les réseaux de distribution d'eau et d'électricité ont été complètement revus (avec l'installation de 47 bornes neuves).

Sur le plan de l'exploitation du plan d'eau, l'effort initié en 2018 a été poursuivi sur la tenue du logiciel métier (Alizée soft) pour continuer à aller vers une meilleure maîtrise du plan d'eau et des espaces disponibles.

Dans le cadre d'une optimisation du plan d'eau, un travail a été entrepris pour rationaliser les tailles des emplacements de bateau. Ces tailles de postes "nouvelle génération" ont été mises en œuvre lors de la création des postes d'amarrage des nouvelles pannes A et B.

Ce travail sur les pannes A et B ont fait apparaître que les données concernant les dimensions réelles de bateaux sont un point clé à maîtriser pour la bonne gestion du plan d'eau. Les données qui apparaissent sur les actes de francisation ne reflètent pas parfaitement la réalité de l'encombrement des navires. Une campagne de mesurage des navires présents en contrats annuels et sur le port amodié a été lancée au cours du second semestre 2019 et devrait être achevée début 2020. Elle permettra d'avoir un relevé des dimensions hors tout de chaque bateau amarré.

2/ Rénovation des blocs sanitaires

En parallèle, les travaux de rénovation des sanitaires du quai ouest (côté Stade Deferrari) et de l'Office du Tourisme ont été engagés pour un budget total d'un peu plus de 25.000 € hors taxes. Les travaux ont débuté en avril 2019 et se sont achevés au début du mois de juillet 2019 avec pour objectif de

répondre aux nombreuses remarques négatives qui avaient été faites par les plaisanciers au sujet de la qualité des sanitaires.

3/ Lancement du chantier de la capitainerie

Enfin, la capitainerie a été déménagée le 9 décembre 2019 pour rejoindre des installations temporaires situées sur le parking des artisans (à l'entrée de la zone de carénage) en prévision du démarrage des travaux du chantier de réhabilitation et d'extension de la capitainerie. Ce chantier devait durer jusqu'au début de l'été 2020. Compte tenu de la crise sanitaire intervenue au cours du mois de mars, et notamment de l'interruption complète du chantier depuis le 17 mars 2020, ce chantier devrait donc se poursuivre jusqu'à la rentrée 2020.

Les installations provisoires resteront donc opérationnelles pendant toute la durée du chantier et le parking des artisans de la zone de carénage restera condamné.

IV.-2. Évolution des indicateurs d'activité

Pour les indicateurs détaillés par rubriques de la grille tarifaire, et leur évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...), il convient de se reporter à l'annexe 4 ci-après.

IV.-3. Incidents majeurs

Pour les incidents majeurs, ils sont détaillés en Annexe 1.

Sur le plan d'eau, aucun incident majeur n'est à signaler au cours de l'année 2019. Le chantier de reconstruction des pannes A et B a été achevé en juillet 2019 permettant le retour des bateaux en contrat annuel sur leurs postes d'amarrage.

Suite aux incidents rencontrés en 2018 au niveau de la distribution de carburant, il est à noter qu'aucune interruption de service n'est à déplorer en 2019. Des travaux complémentaires de rénovation et de mise aux normes de l'aire de stockage de la station d'avitaillement sont prévus pour le printemps 2020. La procédure de marché public a été lancée en novembre 2019. Le marché a finalement été signé au début du mois de février 2020 avec l'entreprise sélectionnée. Toutefois, la réalisation des travaux sera perturbée par la crise covid-19 et devrait être achevée à l'automne 2020. Ils ne devraient entraîner qu'une courte interruption de la distribution de carburant.

IV.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations

La liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisés pendant l'exercice et à prévoir pour les exercices à venir (quantitatif, qualitatif, et montants) figurent également à l'annexe 2.

V.- Qualité du service

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

V.-1. Mise en place d'outils informatiques et de procédures

Au cours de l'année 2019, la Sogeba a déployé plusieurs outils visant à améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

1/ Nouvelle procédure de réservation sur l'aire de carénage

Ainsi depuis janvier 2019, un nouveau mode de réservation des manutentions sur la zone de carénage a été lancé, entièrement en ligne sur le site www.portbandol.fr.

Un formulaire est désormais à la disposition, tant des professionnels que des plaisanciers, pour pré réserver les séjours sur la zone de carénage. La réservation fait l'objet d'une confirmation par la Sogeba et donne lieu à l'émission d'un bon de manutention permettant une traçabilité des opérations de la réservation jusqu'à la facturation.

Ce service donne la possibilité d'effectuer des réservations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il permet de mieux planifier les manutentions en ajustant l'activité au volume de réservations et surtout de pouvoir proposer aux usagers des horaires précis de manutentions.

2/ Informatisation de la liste d'attente

L'année 2019 a également permis de mettre en place l'informatisation de la liste d'attente des plaisanciers. Cette dernière était jusqu'à présent tenue à la main sur des registres papier qui devaient être repris chaque année lors de la période de renouvellement des inscriptions. Ce système, là encore, autorise une traçabilité parfaite des inscriptions et renouvellements.

Une liste d'attente particulière pour les plaisanciers déjà bénéficiaires d'une autorisation d'amarrage, mais souhaitant obtenir un poste plus grand a également été mise en place.

3/ Attribution des AOT professionnelles

Par ailleurs, la Sogeba s'est mise en conformité avec les obligations de l'ordonnance n° 2017-562 pour la mise à disposition par le biais d'autorisations d'occupation temporaire, précaires et révocables en vue d'une exploitation économique de postes d'amarrage.

Pour un grand nombre des bénéficiaires de ces AOT, ils ont pu obtenir, après étude de leurs demandes documentées, l'application des mesures d'exception prévues au CG3P et permettant d'attribuer dans certains cas les AOT professionnelles sans appliquer la procédure de sélection préalable.

Pour les autres, au travers d'une procédure de consultation préalable, la Sogeba s'est fixé comme objectif d'assurer la diversité des acteurs présents et des activités économiques exercées sur le port de Bandol afin de renforcer son attractivité et celle de la commune de Bandol.

Il y avait en tout 9 lots, concernant 7 activités différentes (Bateau-école ; vente, gestion-location de catamarans ; excursions en bateau à voile traditionnel ; gestion-location de navires pour le compte de particuliers ; maintenance, entretien, prestations de préparation à la vente et vente de bateaux neufs et d'occasion ; excursions sur navire de commerce ; location de navire de commerce avec équipage).

C'est ensuite la commission d'appel d'offres de la Sogeba, composée de membres du conseil d'administration, qui a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres. Cette procédure s'est déroulée entre le 12 octobre 2019 et le 15 novembre 2019. Tous les lots ont été attribués à l'exception du lot concernant la location de navire de commerce avec équipage qui n'a reçu aucune offre.

Les AOT ont été attribuées pour une durée de 5 ans.

4/ Audit des dossiers d'attributions « irrégulières » des postes d'amarrage

Enfin, la commission d'attribution des postes s'est penchée sur les dossiers d'attributions irrégulières de postes d'amarrage.

Fin 2018, M. le maire a reçu un courrier (anonyme) de plaisanciers dénonçant des attributions irrégulières en 2014 sur la panne K. Il a alors demandé à la Sogeba de faire un audit des attributions des nouveaux contrats sur une période plus large.

Cet audit a porté sur la période 2010-2019, l'historique informatique de la Sogeba ne permettant pas de remonter plus loin. Chaque cas a ensuite été analysé par la commission d'attribution des postes, à la lumière des compléments éventuels qu'ont pu apporter les plaisanciers concernés eux-mêmes sur le contexte.

Les travaux de la commission d'attribution des postes sur les attributions de contrats sur la période 2010-2019 se sont terminés le 24 octobre 2019.

Elle a recensé et étudié :

- 35 cas d'attributions de postes annuels à des plaisanciers inscrits sur liste d'attente, mais qui n'étaient pas en position d'obtenir un poste.
- 94 cas de transfert du contrat à un copropriétaire minoritaire.
- 10 cas d'attribution non justifiée et n'entrant dans aucun des 2 autres cas.

Il est important de relever que ces chiffres ne correspondent qu'aux plaisanciers encore en poste au port au moment des travaux de la commission. 37 dossiers n'ont pas été analysés, car il s'agit de plaisanciers ayant quitté entre temps le port de Bandol.

La commission a décidé, après de vigoureux débats et à l'unanimité, de prendre acte de ces dossiers et de ne pas « sanctionner » les plaisanciers concernés en ne renouvelant pas leur contrat.

5/ Dynamisation de la communication autour du port de Bandol

Organisé par les Kiwanis, en coopération avec la municipalité et la Sogeba, Bandol Nautik a eu lieu les 3, 4, 5 et 6 octobre 2019.

Le salon nautique de Bandol, baptisé Bandol Nautik en référence au K de l'association Kiwanis, a une vocation caritative puisque ses bénéfices sont reversés à la Pouponnière de Bandol.

Il s'est déroulé du jeudi 3 au dimanche 6 octobre, et avait un parrain de prestige en la personne du navigateur français Sébastien Destremau, sportif varois de l'année 2018, qui a participé au Vendée Globe et à la Route du Rhum.

Ce salon du neuf et de l'occasion récente a accueilli une quarantaine d'exposants et une soixantaine de postes à flots et a été l'occasion de nombreuses animations (démonstrations de matériel, conférences, jeux, puces nautiques, etc.)

Ce salon a également été le prétexte à une conférence du navigateur Sébastien Destremau qui a participé au Vendée Globe et à la Route du Rhum : « Le tour du monde en 124 jours » qui s'est tenue le samedi 5 octobre à 19h00 au théâtre Jules Verne (entrée gratuite).

Le retour global sur cet évènement est très positif tant pour les professionnels du nautisme que pour la municipalité.

Il est d'ores et déjà inscrit au programme des animations de l'année 2020.

6/ Mise en place de la page « Transparence »

La Sogeba a mis en ligne fin juillet 2019 une page « transparence » sur le site internet, permettant à tous les usagers d'accéder librement à de nombreux documents relatifs au fonctionnement des listes d'attente, de la Sogeba et plus généralement du port.

Cette page rassemble un certain nombre de documents dont :

- Liste d'attente des 4 dernières années, anonymisée (mais avec le numéro d'ordre général de chaque demande, ce qui permet de comparer les positions d'une année sur l'autre).
- Comptes du budget annexe du port et de la Sogeba des 4 dernières années
- PV de la commission d'attribution des postes.
- PV du conseil portuaire.
- Rapport du délégataire des 4 dernières années.
- Convention de quasi-régie et ses annexes.
- Délibération relative à la rémunération des dirigeants.

7/ Audit de la Sogeba par la Chambre régionale des Comptes

Au cours du 1^{er} semestre 2019, les magistrats de la Chambre régionale des Comptes ont procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Sogeba et du port de Bandol sur la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Les observations provisoires ont été communiquées à la Sogeba le 13 novembre 2019. Nous avons fait part de nos réponses à ces observations en date du 13 janvier 2020.

Le rapport définitif n'est toujours pas disponible à ce jour.

V.-2. Mesures qualitatives

Les données sur la qualité du service comprennent :

- Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations :

Année	Nombre de réclamations
2019	3
2018	6
2017	4
2016	5
2015	6
2014	9
2013	5
2012	18

Ces réclamations sont déposées essentiellement l'été et concernent l'état des sanitaires.

- Le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement a fortement augmenté

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2019	605
2018	507
2017	517
2016	531
2015	535
2014	463
2013	512
2012	460

- Les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;
- Le nombre de créances irrécouvrables à plus de trois mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec des usagers,

Il est rendu compte en annexe de l'ensemble de ces éléments et notamment en annexe 4 ci-dessous.

VI.- Conclusion

L'activité globale de la quasi-régie est quasiment stable en 2019 par rapport à 2018 avec toutefois, une forte augmentation de l'activité de distribution de carburant (+31%), et une baisse sensible de l'activité du port public et du port amodié (-7%).

Le résultat net de l'activité "Port amodié et Port public" s'est élevé à -34 k€ et est en baisse par rapport à 2018 (26 k€). La baisse nette d'activité liée à l'indisponibilité des postes d'amarrage des pannes A et B sur le 1^{er} semestre 2019 pèse lourd sur la rentabilité de cette activité.

Celui relatif à la zone de carénage est une perte nette de 123 k€, contre un résultat négatif de 173 k€ en 2018 (-187 k€ en 2017), soit une réduction de la perte sur l'exercice de 29 %.

L'activité "Carburant", quant à elle, réalise sur l'exercice un résultat net de +57 k€ sur l'exercice contre -18 k€ en 2018. Les travaux de remise en ordre de la distribution de carburant engagés en 2018 portent leurs fruits et ont permis une exploitation sans dysfonctionnement sur toute l'année, ce qui n'était plus arrivé depuis 2016.

Le redressement de l'activité carburant est très encourageant; les travaux de mise en conformité devant être faits sur l'aire de stockage de la station d'avitaillement permettront de sécuriser encore plus la continuité de cette activité, tout en générant une perturbation assez faible au moment de leur réalisation.

Le résultat de l'activité de la zone de carénage est également en cours de redressement même si le niveau de perte reste consistant.

Enfin, la vétusté de certaines infrastructures se ressent chèrement sur l'activité du port public.

La priorité à moyen terme reste de mettre en place un plan pluriannuel d'investissements et de travaux de maintenance des infrastructures portuaires. La Sogeba s'appuiera pour ce faire sur le résultat du diagnostic global que la collectivité devrait engager dans le courant de l'année 2020.

VII.- Annexes

VII.-1. Annexe 1 : principaux incidents survenus et actions correctives

Aucun incident majeur n'est venu entacher le déroulement de l'exercice 2019.

1/ Travaux de reconstruction des pannes A et B

Pour autant, le 1er semestre d'exploitation aura été assez nettement perturbé par les travaux de reconstruction des pannes A et B du port public.

Pour rappel, en octobre 2018, une travée de la panne A du Port public s'est effondrée, sans faire de dégâts humains ou matériels. Le remplacement des pannes A et B était déjà en cours et intégré dans les projets d'investissement de la Collectivité.

Il a été décidé de la destruction totale et du remplacement de ces pannes par des pannes flottantes. Par application du principe de précaution, ces 2 pannes ont été complètement fermées en attendant les travaux.

Les bateaux situés sur ces pannes ont été déplacés. Les travaux de démolition et de remplacement par des pannes flottantes ont démarré en avril 2019 et devaient s'achever fin juin 2019.

Le chantier a connu quelques retards et les navires déplacés n'ont pu rejoindre leurs nouveaux emplacements qu'à la mi-juillet 2019, handicapant d'autant les capacités d'accueil en escale des plaisanciers.

La levée des réserves de ce chantier était toujours en cours au 1er trimestre 2020.

2/ Déménagement de la capitainerie dans des installations provisoires

Le chantier de réhabilitation et d'extension de la capitainerie entraîne la nécessité de quitter temporairement les locaux de la capitainerie.

Les équipes et les installations ont été déménagées dans des installations provisoires situées sur le parking des artisans à l'entrée de l'aire de carénage le 9 et le 10 décembre 2019.

Ledit parking est donc condamné jusqu'à la fin des travaux.

VII.-2. Annexe 2 : Liste des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations

1/ Dépenses d'entretien et de maintenance

Sur l'Exercice 2019, la SOGEBA a consacré :

- 65.263 € HT à des travaux sous-marins, essentiellement des travaux correctifs combinant des interventions légères (déplacements de chaînes, réglages, fixations d'organeaux HS et inspections), des changements complets de lignes de mouillage et des interventions plus lourdes sur corps morts ou chaînes mères.
- 5.667 € HT pour le remplacement du radiateur, de l'alarme d'avancement et du peson sur le portique Travel Lift de l'aire de carénage
- 8.379 € HT pour la réparation de diverses pannes sur les réseaux de distribution d'eau et d'électricité sur les pontons

2/ Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations

En complément de ces dépenses d'entretien et de maintenance, la SOGEBA a réalisé les investissements suivants :

- 2.317 € HT au remplacement de 51 mètres de chaînes mères
- 6.107 € HT au remplacement de bers pour l'aire de carénage
- 9.444 € HT au remplacement du peson du portique Travel Lift de l'aire de carénage
- 26.285 € HT à la rénovation des blocs sanitaires ouest et office du tourisme
- 16.728 € HT à la modernisation et au remplacement des barrières et portails
- 8.800 € HT pour la création de mouillages spécifiques pour les grandes unités du quai d'honneur
- 5.450 € HT au remplacement des moteurs des canots

3/ Travaux ou achats prévus pour 2020

Pour l'Exercice 2020, les travaux ou achats prévus sont :

- Réhabilitation et extension de la Capitainerie avec intégration du bloc sanitaire Est
- Chantier de rénovation et de mise en conformité de l'aire de stockage de la station d'avitaillement
- Changement des bornes électriques
- Construction d'un garage-abri pour la grue Valla de l'aire de carénage
- Changement du bateau de servitude de la capitainerie et des canots

VII.-3. Annexe 3 : Grilles tarifaires 2018 et 2019

1/ Grille tarifaire 2018

Surface du bateau (Longeur x Largeur)	Escalier d'une (forêt)	7,20 €	- DE 10 M2	+ 10 M2 LE M2
Jour	01/09 ou 31/05	5,53 €	0,61 €	
(+ taxe séjour 0,22€ / personne)	01/06 ou 31/08	10,57 €	1,11 €	
Mot	01/09 ou 31/05	7,35 €	7,29 €	
Arrivée	01/06 ou 31/08	17,44 €	17,82 €	
		693,16 €	69,44 €	

Poste	TTC	Poste	TTC
6m	25,45€	12m	73,01€
7m	39,57€	15m	95,10€
8m	44,18€	20m	129,73€
9m	50,92€		
10m	57,66€		
11m	63,34€		

Poste	TTC	Poste	TTC
6m	25,45€	12m	73,01€
7m	39,57€	15m	95,10€
8m	44,18€	20m	129,73€
9m	50,92€		
10m	57,66€		
11m	63,34€		

TYPE	TTC
Indicélin	30,00 €
Changement de catégorie	30,00 €



**PORT DE
BANDOL**

TARIFS 2018 (TTC)

SEML Sogeha
6 quai du port
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carénage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

083-218300093-20171214-DEL20171412018-DE
AR PREFECTURE
Réçu le 18/12/2017

AIR DE CARÉNAGE

DU 01/03 OU 31/08

Préparations annexes	
Immo. Travail Lini / 12h-14h	105,00 €
Immo. Travail Lini / nuit	157,50 €
Immo. Travail Lini / 12h	51,62 €
Immo. Travail / 12h-14h	51,62 €
Immo. Travail / nuit	32,26 €
Lavage sur remorque	24,97 €
Pompage	50,53 €
Matière d'œuvre	58,07 €
Matière d'œuvre 5 jours	4,00 €

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans le délai de réformation : la réformation commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de l'arrivée à l'eau.
- En haute saison, ce principe est contenu, c'est en plus 6 jours de réformation offerts.



PORT DE
BANDOL

TARIFS 2019 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carénage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

POSTES D'AMARRAGE

REDEVANCE D'AMARRAGE			
SURFACE DU BATEAU (LONGUEUR X LARGEUR)	- DE 10 M2	+ 10 M2, LE M2	
Escale d'urne (forfait)	7,20 €	-	-
Jour	01/09 ou 31/05	5,53 €	0,61 €
(+ taxe séjour 0,22€ / personne)	01/06 ou 31/08	10,57 €	1,11 €
Mois	01/09 ou 31/05	74,35 €	7,99 €
	01/06 ou 31/08	179,44 €	17,82 €
Année	-	693,16 €	69,44 €

BATEAU CAUDANNAIS			
POSTE	TTC	POSTE	TTC
6 m	254,96 €	12 m	733,01 €
7 m	350,57 €	15 m	956,10 €
8 m	446,18 €	20 m	1 290,73 €
9 m	509,92 €		
10 m	573,66 €		
11 m	653,34 €		

AUTRES TARIFS		
TYPE		TTC
Inscription ou changement de catégorie sur la liste d'attente	10,25	30,00 €
Frais de vente poste amarré		100,00 €
Containeur poubelle		30,00 €

Postes amodés : le minimum de facturation pour un poste de 6 m est 12 m².

AIRE DE CARÉNAGE

Du 01/03 au 31/08			
	Forfait : Montée - Calage - Descente	Mise sur remorque	Stationnement jour
0,00 à 5,00 m	65,82 €	23,23 €	9,68 €
5,01 à 6,00 m	94,20 €	37,42 €	13,55 €
6,01 à 7,00 m	107,10 €	43,87 €	19,35 €
7,01 à 8,00 m	120,00 €	50,32 €	21,94 €
8,01 à 9,00 m	176,78 €	72,26 €	25,80 €
9,01 à 10,00 m	223,25 €	95,50 €	28,80 €
10,01 à 11,00 m	286,49 €	117,43 €	28,39 €
11,01 à 12,00 m	332,93 €	140,65 €	32,26 €
12,01 à 13,00 m	376,83 €	162,60 €	38,06 €
13,01 à 14,00 m	423,27 €	185,82 €	38,06 €
14,01 à 15,00 m	514,90 €	209,06 €	45,17 €
15,01 à 16,00 m	561,34 €	232,28 €	45,17 €
16,01 à 17,00 m	602,65 €	252,93 €	55,49 €
17,01 à 18,00 m	838,78 €	341,96 €	63,88 €
18,01 à 19,00 m	874,92 €	360,03 €	63,88 €
19,01 à 20,00 m	916,22 €	380,88 €	63,88 €
20,01 à 21,00 m	954,93 €	400,04 €	63,88 €

PRESTATIONS ANNEXES			
	Stationnement jour, du même ou 21ème	Stationnement jour au-delà du 21ème	Forêt / Dépense moteur Montage / Démontage La 1/2 heure
Immo. Travel L/H / 12-14h	17,42 €	23,22 €	45,17 €
Immo. Travel L/H / nuit	24,38 €	32,51 €	45,17 €
Immo. Travel L/H / flash	34,84 €	46,45 €	45,17 €
Immo. Valla / 12h-14h	39,49 €	52,65 €	45,17 €
Immo. Valla / flash	46,45 €	61,93 €	51,62 €
Longue sur remorque	46,45 €	61,93 €	51,62 €
Pompage	46,45 €	61,93 €	51,62 €
Maint-d'œuvre	51,10 €	68,13 €	51,62 €
Mot / jour au-delà 5 jours	58,06 €	77,41 €	51,62 €
	68,52 €	91,36 €	51,62 €
	68,52 €	91,36 €	51,62 €
	81,31 €	108,41 €	51,62 €
	81,31 €	108,41 €	51,62 €
	81,31 €	108,41 €	51,62 €
	99,88 €	133,18 €	103,23 €
	114,99 €	153,32 €	129,05 €
	114,99 €	153,32 €	129,05 €
	114,99 €	153,32 €	129,05 €
	114,99 €	153,32 €	129,05 €

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement ; la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 5 jours de stationnement offerts.

VII.-4. Annexe 4 : Indicateurs d'activité et de qualité de service

1/ Évolution de l'activité des contrats annuels du port public

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ANNUELS DU PORT PUBLIC

	2016				2017				2018				2019			
Catégorie	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT
A (<6 m)	186	114 322	19,5%	8,2%	188	115 406	20,1%	8,3%	173	107 863	20,0%	8,6%	164	99 997	19,7%	8,2%
B (6<7 m)	206	172 197	21,6%	12,4%	197	171 925	21,1%	12,3%	181	163 654	21,0%	13,0%	184	155 281	22,1%	12,7%
C (7<8 m)	113	127 560	11,9%	9,2%	114	128 537	12,2%	9,2%	110	121 764	12,7%	9,7%	108	122 128	13,0%	10,0%
D (8<9 m)	87	112 705	9,1%	8,1%	82	114 920	8,8%	8,3%	87	117 971	10,1%	9,4%	80	112 252	9,6%	9,2%
E (9<10 m)	91	147 017	9,6%	10,6%	85	144 398	9,1%	10,4%	80	138 025	9,3%	11,0%	78	122 770	9,4%	10,1%
F (10<11 m)	116	235 175	12,2%	16,9%	118	235 473	12,6%	16,9%	101	204 101	11,7%	16,3%	94	202 868	11,3%	16,6%
G (11<12 m)	53	126 947	5,6%	9,1%	56	134 283	6,0%	9,6%	48	125 503	5,6%	10,0%	50	127 041	6,0%	10,4%
H (12<15 m)	78	230 419	8,2%	16,6%	74	223 346	7,9%	16,0%	63	187 998	7,3%	15,0%	59	188 689	7,1%	15,5%
I (15<20 m)	14	60 339	1,5%	4,3%	14	61 735	1,5%	4,4%	14	57 396	1,6%	4,6%	12	58 265	1,4%	4,8%
J (>20 m)	8	65 162	0,8%	4,7%	6	62 348	0,6%	4,5%	6	29 851	0,7%	2,4%	4	29 580	0,5%	2,4%
TOTAL	952	1 391 842			934	1 392 369			863	1 254 127			833	1 218 870		

Commentaires :

Le nombre de contrats annuels sur le port public a baissé de 3,5% (-30 contrats) depuis 2018 résultat de la politique de lutte contre les bateaux ventouses notamment.

Ces postes libérés n'ont pas été réattribués en 2019 compte tenu du besoin de places disponibles pour déplacer les bateaux des pannes A et B pendant les travaux.

Ils devraient faire l'objet d'une attribution à des plaisanciers de la liste d'attente dans le courant de l'année 2020.

Le chiffre d'affaires par bateau augmente lui de 0,7 % en retrouvant un niveau quasiment équivalent à celui de 2016.

	2016	2017	2018	2019
CA HT/ Btx (€)	1 462	1 491	1 453	1 463

La répartition par catégories est assez stable pour la catégorie intermédiaire. La proportion de bateaux de taille inférieure à 8 mètres continue à progresser au détriment des unités de plus de 12 mètres.

Catégorie	2016	2017	2018	2019
A+B+C (6<8 m)	53,0%	53,4%	53,8%	54,7%
D+E+F+G (8<12m)	36,4%	36,5%	36,6%	36,3%
H+I+J (>12 m)	10,5%	10,1%	9,6%	9,0%

2/ Évolution de l'activité des contrats professionnels du port public

EVOLUTION DES CONTRATS PROFESSIONNELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2018				2019			
	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT
A (<6 m)	1	578	2,1%	0,5%	1	687	1,9%	0,6%
B (6<7 m)	16	14 107	33,3%	13,1%	9	7 696	16,7%	6,7%
C (7<8 m)	-	-	0,0%	0,0%	6	6 832	11,1%	5,9%
D (8<9 m)	-	-	0,0%	0,0%	3	4 514	5,6%	3,9%
E (9<10 m)	3	4 921	6,3%	4,6%	7	12 498	13,0%	10,8%
F (10<11 m)	13	27 134	27,1%	25,3%	12	22 531	22,2%	19,5%
G (11<12 m)	2	5 173	4,2%	4,8%	2	7 634	3,7%	6,6%
H (12<15 m)	10	32 309	20,8%	30,1%	10	32 309	18,5%	28,0%
I (15<20 m)	2	10 490	4,2%	9,8%	3	8 135	5,6%	7,0%
J (>20 m)	1	12 697	2,1%	11,8%	1	12 697	1,9%	11,0%
TOTAL	48	107 408			54	115 535		

Commentaires :

Le nombre de contrats professionnels sur le port public a augmenté de 12,5% (+6 contrats).

Ces contrats n'étaient pas identifiés en tant que tel jusqu'en 2017 (inclus). Ils étaient confondus dans les contrats annuels.

Le périmètre des contrats professionnels sera profondément révisé en 2020 suite à la mise en œuvre des dispositifs de consultation préalable à l'attribution des AOT professionnelles.

3/ Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS MENSUELS/SAISONNIERS

	2016				2017				2018				2019			
Catégorie	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT
A (<6 m)	74	47 643	23,4%	11,9%	66	43 309	21,9%	11,1%	52	40 454	18,7%	10,5%	30	16 692	17,4%	7,6%
B (6<7 m)	72	66 761	22,8%	16,7%	60	57 986	19,9%	14,9%	62	59 458	22,3%	15,4%	37	30 051	21,5%	13,7%
C (7<8 m)	49	43 438	15,5%	10,8%	43	43 922	14,3%	11,3%	36	41 945	12,9%	10,8%	20	20 107	11,6%	9,1%
D (8<9 m)	31	40 251	9,8%	10,0%	35	44 385	11,6%	11,4%	36	46 973	12,9%	12,1%	19	19 168	11,0%	8,7%
E (9<10 m)	11	13 993	3,5%	3,5%	16	16 607	5,3%	4,3%	21	23 195	7,6%	6,0%	17	22 200	9,9%	10,1%
F (10<11 m)	24	39 238	7,6%	9,8%	29	42 643	9,6%	11,0%	19	32 655	6,8%	8,4%	16	19 977	9,3%	9,1%
G (11<12 m)	20	39 583	6,3%	9,9%	22	44 506	7,3%	11,4%	23	52 043	8,3%	13,5%	13	22 835	7,6%	10,4%
H (12<15 m)	23	55 207	7,3%	13,8%	20	55 407	6,6%	14,2%	21	53 340	7,6%	13,8%	9	23 577	5,2%	10,7%
I (15<20 m)	10	27 015	3,2%	6,7%	6	12 786	2,0%	3,3%	5	15 164	1,8%	3,9%	7	26 876	4,1%	12,2%
J (>20 m)	2	27 590	0,6%	6,9%	4	27 516	1,3%	7,1%	3	21 558	1,1%	5,6%	4	18 614	2,3%	8,5%
TOTAL	316	400 720			301	389 068			278	386 784			172	220 097		

Commentaires :

Le nombre de contrats mensuels/saisonniers a baissé de 38% (-106 contrats) entre 2018 et 2019 reflétant l'absence de contrat hivernants à cause de l'indisponibilité des pannes A et B depuis octobre 2018.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ESCALES

Catégorie	2016					2017					2018					2019																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx

Commentaires:

Le nombre de bateaux accueillis en escale a baissé de 12,8% (-250 bateaux) entre 2018 et 2019 reflétant le manque de places disponibles suite aux déplacements de bateaux des parcs A et B pendant les travaux.
Le nombre de nuitées se maintient pourtant à un bon niveau, avec une baisse de seulement 2,7% et une durée moyenne de séjour qui dépasse 5 jours et demi (avec une hausse très nette de cette durée de séjour pour les bateaux de petite taille).
Il est intéressant de noter que le Ca HT par bateau est très en dessous du Ca moyen pour les bateaux de taille intermédiaire (8<12 m) avec un Ca par bateau pour cette catégorie s'établissant à 105,2 € contre 129,6 € en moyenne globale.
Comme pour les contrats annuels, la répartition des bateaux accueillis par taille a évolué en faveur des bateaux de petites tailles et au détriment des grandes unités.

Catégorie	2016	2017	2018	2019
A+B+C (6<8 m)	19,2%	19,9%	19,8%	20,8%
D+E+F+G (8<12m)	54,3%	54,6%	53,8%	54,4%
H+I+J (>12 m)	26,6%	25,5%	26,4%	24,8%

Focus sur la période estivale (mai-septembre):

Catégorie	Btx	Nuitées	2016			Btx	Nuitées	2017			Btx	Nuitées	2018			Btx	Nuitées	2019						
			Nuits/bx	CA HT/nuit	CA HT/Btx			Nuits/bx	CA HT/nuit	CA HT/Btx			Nuits/bx	CA HT/nuit	CA HT/Btx			Nuits/bx	CA HT/nuit	CA HT/Btx				
A (<6 m)	93	841	7 983	9,0	85,8	83	1 266	11 734	15,3	9,3	141,4	89	1 575	14 689	11,7	9,3	165,0	90	1 364	12 291	15,2	9,0	136,6	
B (6<7 m)	102	715	9 641	7,0	13,5	94,5	1 002	13 442	9,8	13,4	131,8	115	1 071	15 094	9,3	14,1	131,2	108	879	11 639	8,1	13,2	107,8	
C (7<8 m)	126	521	8 262	4,1	15,9	65,6	101	700	11 453	6,9	16,4	113,4	101	642	11 271	6,4	17,6	111,6	103	689	10 567	6,7	14,9	99,7
D (8<9 m)	146	425	8 739	2,9	20,6	59,9	129	832	16 798	6,4	20,2	130,2	139	661	12 719	4,8	19,2	91,5	104	638	12 812	6,1	20,1	123,2
E (9<10 m)	201	650	15 496	3,2	23,8	77,1	142	683	16 381	4,8	24,0	115,4	206	706	16 368	3,4	23,2	79,5	173	680	15 949	3,9	23,5	92,2
F (10<11 m)	309	1 041	31 946	3,4	30,7	103,4	279	943	27 130	3,4	28,8	97,2	346	1 028	29 577	3,0	28,8	85,5	285	958	27 271	3,4	28,5	95,7
G (11<12 m)	249	840	28 811	3,4	34,3	115,7	252	917	32 774	3,6	35,7	130,1	265	736	25 367	2,8	34,5	95,7	215	582	20 578	2,7	35,4	95,7
H (12<15 m)	299	1 016	47 513	3,4	46,8	158,9	251	803	36 540	3,2	45,5	145,6	301	854	37 602	3,4	44,0	124,9	254	794	34 544	3,1	43,5	136,0
I (15<20 m)	98	177	10 229	1,8	57,8	104,4	89	296	19 909	3,3	67,3	223,7	103	284	18 555	2,8	65,2	179,9	73	332	21 317	4,5	64,2	292,0
J (>20 m)	39	74	10 342	1,9	139,8	265,2	39	80	8 953	2,1	111,9	229,6	58	204	32 627	3,5	159,9	562,5	37	186	19 254	5,0	103,5	520,4
TOTAL	1 662	6 300	178 961	3,8	28,4	107,7	1 467	7 522	195 114	5,1	25,9	133,0	1 723	7 761	213 838	4,5	27,6	124,1	1 442	7 102	185 921	4,9	26,2	128,9
% total annuel	85%	79%	87%				85%	82%	88%				88%	80%	85%				84%	75%	84%			

Commentaires:

En faisant le focus sur la saison estivale, on note que durée de séjour des navires de petites tailles, même si elle est 3 fois supérieure à la moyenne, baisse par rapport à la saison 2018 et revient à un niveau comparable à 2017.
Le séjour moyen s'établit autour de 5 jours par bateau (4 jours et demi sur la période juin-août), la moyenne globale de Ca par bateau est assez comparable à celle de l'année entière, mais cette même moyenne rapportée aux bateaux inférieurs à 15 m aboutit à 110,80 € par bateau.
La répartition des bateaux accueillis en saison est très comparable au résultat obtenu sur l'année complète.

Catégorie	2016	2017	2018	2019
A+B+C (6<8 m)	19,3%	19,5%	17,7%	20,9%
D+E+F+G (8<12m)	54,5%	54,7%	55,5%	53,9%
H+I+J (>12 m)	26,2%	25,8%	26,8%	25,2%

4/ Évolution de l'activité des escales

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU PORT PRIVE

	Nombre d'amodiataires	Redevance d'amodiation	Revenus locatifs générés
2016	495	474 083	84 468
2017	495	472 051	80 287
2018	494	457 367	51 743
2019	494	502 190	68 759

6/ Liste de cessions de postes amodiés sur l'année

53 cessions de postes amodiés ont eue lieu en 2019, selon la liste ci-dessous :

Place / Lot	Date de cession	Longueur	Largeur
002	26/11/2019	15,00	4,50
005	07/05/2019	15,00	4,50
020	30/04/2019	11,00	3,75
025	12/03/2019	10,00	3,25
026	05/07/2019	10,00	3,25
041	30/07/2019	9,00	3,00
045	03/12/2019	9,00	3,00
058	08/10/2019	9,00	3,00
060	08/01/2019	9,00	3,00
073	26/02/2019	9,00	3,00
096	06/08/2019	7,00	2,50
104	04/06/2019	7,00	2,50
112	20/06/2019	7,00	2,50
120	23/07/2019	7,00	2,50
122	26/03/2019	7,00	2,50
131	26/02/2019	7,00	2,50
171	29/01/2019	6,00	2,25
183	09/07/2019	6,00	2,25
184	17/09/2019	6,00	2,25
195	12/11/2019	6,00	2,25
201	12/11/2019	6,00	2,25
202	20/06/2019	6,00	2,25
211	21/09/2019	6,00	2,25
216	30/07/2019	6,00	2,25
242	09/07/2019	6,00	2,25
251	09/04/2019	6,00	2,25
270	20/08/2019	7,00	2,50
277	16/07/2019	7,00	2,50
279	05/03/2019	7,00	2,50
283	06/08/2019	7,00	2,50
295	09/07/2019	7,00	2,50
300	18/06/2019	7,00	2,50
302	18/06/2019	7,00	2,50
305	15/10/2019	7,00	2,50
311	24/09/2019	7,00	2,50
315	26/11/2019	7,00	2,50
318	16/07/2019	8,00	2,75
321	08/01/2019	8,00	2,75
359	30/07/2019	8,00	2,75
366	16/07/2019	8,00	2,75
376	09/04/2019	8,00	2,75
380	19/06/2019	8,00	2,75
383	15/01/2019	8,00	2,75
410	05/11/2019	10,00	3,25
420	12/03/2019	10,00	3,25
451	30/09/2019	11,00	3,75
458	05/02/2019	11,00	3,75
459	01/10/2019	11,00	3,75
468	22/10/2019	12,00	4,00
478	01/10/2019	15,00	4,50
483	21/05/2019	20,00	5,25
485	21/05/2019	20,00	5,25
488	30/07/2019	20,00	5,25

Cela représente un peu moins de 12% des postes du port amodié qui ont changé de propriétaire sur l'année.

7/ Évolution de l'activité de l'aire de carénage

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'AIRe DE CARENAGE

1/ Manutentions

	Nombre de manœuvres				CA HT Total
	Mises à l'eau	Mises sur remorque	Forfaits M-D-C	Total	
2016	445	489	990	1924	197 434
2017	452	513	1034	1999	198 468
2018	445	550	1025	2020	233 629
2019	435	463	1088	1986	233 281

Evolution du nombre de bateaux traités par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019	
	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total
<5 m	57	2,8%	63	3,0%	72	3,4%	101	4,8%
5<6 m	258	12,8%	274	13,0%	297	14,1%	272	12,9%
6<7 m	426	21,2%	466	22,2%	459	21,7%	414	19,6%
7<8 m	342	17,0%	355	16,9%	347	16,4%	353	16,7%
8<9 m	174	8,7%	184	8,7%	177	8,4%	203	9,6%
9<10 m	206	10,2%	227	10,8%	215	10,2%	250	11,8%
10<11 m	187	9,3%	177	8,4%	173	8,2%	202	9,5%
11<12 m	148	7,4%	145	6,9%	177	8,4%	149	7,0%
12<13 m	82	4,1%	95	4,5%	72	3,4%	77	3,6%
13<14 m	60	3,0%	55	2,6%	50	2,4%	38	1,8%
14<15 m	33	1,6%	31	1,5%	42	2,0%	32	1,5%
15<16 m	22	1,1%	23	1,1%	24	1,1%	13	0,6%
16<17 m	7	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	6	0,3%
17<18 m	5	0,2%	1	0,0%	1	0,0%	4	0,2%
18<19 m	3	0,1%		0,0%	1	0,0%	1	0,0%
19<20 m	1	0,0%	1	0,0%		0,0%	1	0,0%
Total général	2 011	100,0%	2 103	100,0%	2 113	100,0%	2 116	100,0%

Commentaires :

Le nombre de manœuvres est assez stable sur les quatre dernières années, avec toutefois une augmentation assez régulière de montée-déscente-calage (+6% entre 2018 et 2019).
La répartition des bateaux traités, par catégorie de taille montre une très grande prépondérance des petites unités (<8 m) qui représente près de 54% des volumes.

Tailles	2016	2017	2018	2019
0<8 m	53,9%	55,1%	55,6%	53,9%
8<12 m	35,6%	34,9%	35,1%	38,0%
>12 m	10,6%	10,1%	9,3%	8,1%

2/ Stationnement

	Stationnement TP / Jour	Stationnement gratuit / Jour	Total Stationnement	CA HT Total
2016	2392	642	3034	66 313
2017	2317	578	2895	54 798
2018	3007	1306	4313	71 350
2019	3382	1488	4870	68 068

Evolution du nombre de bateaux stationnés par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019	
	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total
<5 m	15	2,1%	8	1,1%	26	2,4%	38	2,4%
5<6 m	30	4,2%	35	4,7%	71	6,5%	165	10,2%
6<7 m	66	9,2%	78	10,5%	140	12,7%	223	13,8%
7<8 m	97	13,6%	103	13,9%	146	13,3%	231	14,3%
8<9 m	65	9,1%	61	8,2%	97	8,8%	157	9,7%
9<10 m	69	9,7%	96	12,9%	141	12,8%	226	14,0%
10<11 m	81	11,3%	80	10,8%	142	12,9%	204	12,7%
11<12 m	93	13,0%	93	12,5%	137	12,5%	156	9,7%
12<13 m	55	7,7%	89	12,0%	67	6,1%	81	5,0%
13<14 m	62	8,7%	37	5,0%	62	5,6%	40	2,5%
14<15 m	30	4,2%	37	5,0%	35	3,2%	59	3,7%
15<16 m	25	3,5%	19	2,6%	24	2,2%	15	0,9%
16<17 m	11	1,5%	4	0,5%	9	0,8%	10	0,6%
17<18 m	10	1,4%	2	0,3%	1	0,1%	4	0,2%
18<19 m	4	0,6%		0,0%	2	0,2%	1	0,1%
19<20 m	2	0,3%	1	0,1%		0,0%	1	0,1%
Total général	715	100,0%	743	100,0%	1 100	100,0%	1 611	100,0%

Commentaires :

Le nombre de jours de stationnement relevés ont connu une forte augmentation en 2018 avec la mise en place du nouveau système de tarification.
Cette évolution est également marquée entre 2018 et 2019 avec une augmentation de 12,9% du nombre de jours de stationnement (autant en payant qu'en gratuit).
La répartition des bateaux stationnés, par catégorie de taille, montre que les petites unités (<8 m) représentent une part croissante des unités stationnées au détriment des unités de grande taille.

Tailles	2016	2017	2018	2019
0<8 m	29,1%	30,1%	34,8%	50,5%
8<12 m	43,1%	44,4%	47,0%	46,1%
>12 m	27,8%	25,4%	18,2%	13,1%

EVOLUTION DU STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE CARENAGE

Taux d'occupation des emplacements de l'aire de carénage
% capacité jours

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	année complète
2016	5%	20%	33%	39%	14%	23%	24%	14%	7%	24%	4%	25%	19%
2017	15%	7%	38%	34%	31%	22%	23%	8%	6%	8%	29%	26%	21%
2018	28%	66%	36%	33%	29%	32%	24%	18%	23%	27%	39%	37%	31%
2019	28%	48%	29%	46%	36%	31%	22%	13%	30%	33%	40%	31%	31%

Taux d'occupation des emplacements de l'aire de carénage
nb jours stationnement cumulés

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	année complète
2016	58	217	386	448	162	257	286	165	82	278	45	290	2 674
2017	176	75	442	382	361	248	276	91	67	93	325	309	2 845
2018	323	695	427	373	336	358	280	206	259	319	442	434	4 452
2019	329	503	336	520	417	346	258	150	342	384	455	364	4 404

8/ Avis clients

Sogeba

Site Web Itinéraire Enregistrer

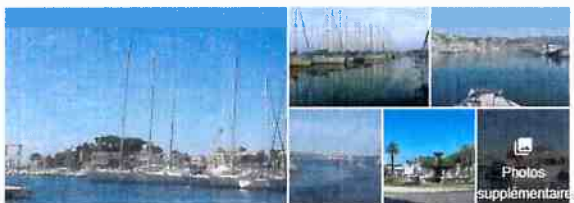
4.0 ★★★★★ 58 avis Google

Port à Bandol

Adresse : 6 Quai du Port. 83150 Bandol

Téléphone : 04 94 29 42 64

Suggérer une modification



Envoyer sur votre téléphone

Envoyer

Résumé des avis

Donner un avis



Commentaires :

La page Sogeba sur Google recense des avis d'usagers ayant eu à séjourner au port. Pour information, il existe également une page Port de Bandol, mais la nature des commentaires indiquerait qu'il s'agit plus de promeneurs ayant visité le port mais pas en tant que plaisanciers. Le nombre d'avis déposés est assez faible mais tout de même bien plus important que le nombre de messages inscrits dans le registre existant à cet effet en capitainerie. Le nombre d'avis disponibles en 2019 est plus important. 80% de ces avis sont classés en 4* et plus.

AVIS CLIENTS - GOOGLE

Avis	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★	
2020					2	2
2019	2		2	9	8	21
2018	1		2	2	9	14
2017	4		2	6	6	18
2016				2	1	3

Ci-dessous les avis rédigés par les usagers ayant souhaité déposer un avis:



★★★★★ Il y a 6 semaines

très bon accueil en juin 2019 (contrairement au port de Sanary). Les prix sont raisonnables, et c'est pour cette raison que vous avons postulé pour une place à l'année. Merci aux personnels de la capitainerie. (Translated by Google) very welcome in June 2019 (unlike the port of Sanary). The prices are reasonable, and it is for this reason that you have applied for a place in the year. Thanks to the staff of the harbor master's office.



★★★★★ Il y a 36 semaines

Port très bien. De vrais pros. Je recommande pour passage en escale. (Translated by Google) Port very well. Real pros. I recommend for stopover.



★★★★★ Il y a 39 semaines

Jadore (Translated by Google) I just love it



★★★★★ Il y a 40 semaines

Escale une nuit !!! Douches payantes, obligation de prendre une carte à 2 euros et après 1 euro la douche en plus des 2 euros sauf que les douches sont froides ou ne fonctionnent pas ☹️ À payer faut que ça marche !!! De plus place sur pendilles en chaînes à proscrire. (Translated by Google) Stopover one night !!! Paying showers, obligation to take a card at 2 euros and after 1 euro the shower in addition to 2 euros except that the showers are cold or do not work ☹️ To pay must it works! Moreover place on chains in chains to proscribe



★★★★★ Il y a 44 semaines

Calm and peace with all the commodities at reach.



★★★★★ 19 mars 2019

Très aimable, je viens depuis 20 ans jamais de problème toujours une solution avec le sourire en plus, vivement août (Translated by Google) Very kind, I come for 20 years never problem always a solution with a smile and more, warmly August

9/ Provisions clients douteux 31.12.2019

Déterminé sur le solde + 365 j => 100%
 impayés Alizé sans entre 181 et 365 j => 80%
 échancier de paiement entre 91 et 180 j => 50%

Taux de provision	31/12/2018				31/12/2019				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
Carenage	4 319,55	838,97	2 725,84	7 884,36	63,43	-	2 918,59	2 982,02	143,03	5 045,37
Client 001		15,49		15,49			19,36	19,36	3,87	
Client 002	39,25			39,25			78,50	78,50	39,25	
Client 003	50,00			50,00				-		50,00
Client 004		29,25		29,25			36,56	36,56	7,31	
Client 005	29,17			29,17			58,33	58,33	29,17	
Client 006				-	63,43			63,43	63,43	
Client 007			35,37	35,37			35,37	35,37		
Client 008			39,94	39,94			39,94	39,94		
Client 009			39,94	39,94			39,94	39,94		
Client 010			99,35	99,35			99,35	99,35		
Client 011	21,51			21,51				-		21,51
Client 012			1 658,80	1 658,80			1 658,80	1 658,80		
Client 013	20,83			20,83				-		20,83
Client 014			304,18	304,18			304,18	304,18		
Client 015		209,92		209,92				-		209,92
Client 016		209,92		209,92				-		209,92
Client 017	4 158,79	327,73		4 486,52				-		4 486,52
Client 018			19,88	19,88			19,88	19,88		
Client 019			79,88	79,88			79,88	79,88		
Client 020			61,45	61,45			61,45	61,45		
Client 021			32,78	32,78			32,78	32,78		
Client 022		46,67		46,67				-		46,67
Client 023			354,28	354,28			354,28	354,28		

Taux de provision	31/12/2018				31/12/2019				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
PORT PUBLIC	3 569,79	32 734,62	38 423,90	74 728,31	1 632,29	7 145,07	45 557,53	54 334,88	13 431,89	33 825,32
Client 024		1 022,87		1 022,87				-		1 022,87
Client 025			537,05	537,05			537,05	537,05		
Client 026			557,22	557,22			557,22	557,22		
Client 027			266,07	266,07			266,07	266,07		
Client 028			221,37	221,37				-		221,37
Client 029		1 869,47		1 869,47				-		1 869,47
Client 030		548,85		548,85				-		548,85
Client 031	1 598,57			1 598,57				-		1 598,57
Client 032		462,11		462,11				-		462,11
Client 033	-	462,11		462,11			577,63	577,63	115,53	
Client 034		514,49		514,49	32,15		643,12	675,27	160,78	
Client 035		590,26		590,26			737,83	737,83	147,57	
Client 036			43,81	43,81			43,81	43,81		
Client 037		889,20		889,20				-		889,20
Client 038			38,02	38,02			38,02	38,02		
Client 039		2 549,73		2 549,73				-		2 549,73
Client 040		454,99	568,73	1 023,72		454,99	1 137,47	1 592,45	568,73	
Client 041	-			-			31,73	31,73	31,73	
Client 042			5 525,09	5 525,09			5 525,09	5 525,09		
Client 043				-	53,53	856,43		909,95	909,95	
Client 044		42,70		42,70				-		42,70
Client 045			950,35	950,35			950,35	950,35		
Client 046			35,90	35,90			35,90	35,90		
Client 047			107,03	107,03				-		107,03
Client 048			25,06	25,06			25,06	25,06		
Client 049		131,32	1 236,43	1 367,75	27,82		1 400,58	1 428,40	60,65	
Client 050		454,99	481,93	936,92	80,97	454,99	1 050,67	1 586,62	649,70	
Client 051				-		470,48		470,48	470,48	
Client 052			22,26	22,26			22,26	22,26		
Client 053		668,01		668,01				-		668,01
Client 054			351,20	351,20			351,20	351,20		
Client 055	161,96	518,27		680,23				-		680,23
Client 056				-	420,52			420,52	420,52	
Client 057	165,65			165,65				-		165,65
Client 058			172,54	172,54			172,54	172,54		
Client 059			63,86	63,86			63,86	63,86		
Client 060		340,00		340,00			425,00	425,00	85,00	
Client 061		150,31		150,31				-		150,31
Client 062			15,59	15,59			15,59	15,59		
Client 063				-	343,75			343,75	343,75	
Client 064	83,33			83,33				-		83,33
Client 065		40,28		40,28				-		40,28
Client 066		829,24		829,24				-		829,24
Client 067				-	44,10		881,89	925,99	925,99	
Client 068			107,77	107,77			107,77	107,77		
Client 069		811,88		811,88				-		811,88
Client 070		760,77		760,77				-		760,77
Client 071		25,41		25,41			31,76	31,76	6,35	
Client 072		485,11		485,11				-		485,11
Client 073		454,99	78,18	533,16				-		533,16
Client 074	30,00			30,00				-		30,00
Client 075	29,40			29,40				-		29,40
Client 076			1 160,21	1 160,21			1 160,21	1 160,21		
Client 077			510,95	510,95			510,95	510,95		
Client 078				-			21,25	21,25	21,25	
Client 079			493,86	493,86			493,86	493,86		
Client 080			90,78	90,78				-		90,78
Client 081			132,03	132,03			132,03	132,03		
Client 082			96,39	96,39			96,39	96,39		
Client 083		2 046,17		2 046,17				-		2 046,17
Client 084			125,24	125,24			125,24	125,24		
Client 085			16,53	16,53			16,53	16,53		
Client 086	1 197,93			1 197,93				-		1 197,93
Client 087			437,82	437,82			437,82	437,82		
Client 088		1 503,24		1 503,24				-		1 503,24
Client 089				-	117,31			117,31	117,31	
Client 090			1 236,80	1 236,80				-		1 236,80
Client 091			735,19	735,19	100,25	534,69	1 403,55	2 038,49	1 303,29	
Client 092			83,71	83,71			83,71	83,71		
Client 093		909,97	410,18	1 320,15				-		1 320,15
Client 094			30,59	30,59			30,59	30,59		
Client 095			2 652,78	2 652,78			2 652,78	2 652,78		
Client 096			15,93	15,93			15,93	15,93		
Client 097			3 479,62	3 479,62			3 479,62	3 479,62		
Client 098			312,98	312,98			312,98	312,98		
Client 099			168,13	168,13			168,13	168,13		
Client 100	22,28			22,28				-		22,28

Taux de provision	31/12/2018				31/12/2019				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
PORT PUBLIC	3 569,79	32 734,62	38 423,90	74 728,31	1 632,29	7 145,07	45 557,53	54 334,88	13 431,89	33 825,32
Client 101			1 347,82	1 347,82			1 347,82	1 347,82		
Client 102		143,65		143,65	-		179,56	179,56	35,91	
Client 103		393,69		393,69						393,69
Client 104		2 229,72		2 229,72	139,36			139,36		2 090,36
Client 105			80,91	80,91			80,91	80,91		
Client 106		698,13		698,13			872,66	872,66	174,53	
Client 107			491,69	491,69						491,69
Client 108		203,58		203,58						203,58
Client 109				-	31,90			31,90	31,90	
Client 110	99,10			99,10						99,10
Client 111			744,85	744,85			744,85	744,85		
Client 112			345,33	345,33			345,33	345,33		
Client 113			266,47	266,47	152,58			152,58		113,89
Client 114			1 407,94	1 407,94			1 407,94	1 407,94		
Client 115			29,56	29,56			29,56	29,56		
Client 116			96,04	96,04			96,04	96,04		
Client 117	15,21			15,21			30,43	30,43	15,21	
Client 118			21,78	21,78						21,78
Client 119			80,28	80,28			80,28	80,28		
Client 120		56,33		56,33			70,42	70,42	14,08	
Client 121	52,37			52,37						52,37
Client 122				-		2 143,77	378,81	2 522,57	2 522,57	
Client 123		718,95		718,95						718,95
Client 124			138,90	138,90			138,90	138,90		
Client 125		877,01		877,01						877,01
Client 126		385,55		385,55						385,55
Client 127		462,11		462,11						462,11
Client 128	28,00			28,00			56,00	56,00	28,00	
Client 129				-	34,76			34,76	34,76	
Client 130			18,53	18,53			18,53	18,53		
Client 131			88,39	88,39						88,39
Client 132			266,25	266,25			266,25	266,25		
Client 133			151,60	151,60			151,60	151,60		
Client 134			3 245,08	3 245,08			3 245,08	3 245,08		
Client 135				-						
Client 136			154,18	154,18			154,18	154,18		
Client 137		727,83		727,83						727,83
Client 138		407,81		407,81			509,76	509,76	101,95	
Client 139		570,67		570,67	-		713,34	713,34	142,67	
Client 140	86,01			86,01						86,01
Client 141				-		1 774,75	1 531,15	3 305,90	3 305,90	
Client 142			41,71	41,71			41,71	41,71		
Client 143			158,04	158,04						158,04
Client 144		1 297,82		1 297,82						1 297,82
Client 145			318,04	318,04			318,04	318,04		
Client 146			140,43	140,43			140,43	140,43		
Client 147		2 774,45		2 774,45						2 774,45
Client 148			26,46	26,46			26,46	26,46		
Client 149				-	53,30			53,30	53,30	
Client 150			64,90	64,90			64,90	64,90		
Client 151			174,45	174,45						174,45
Client 152		-		-			17,79	17,79	17,79	
Client 153			1 182,11	1 182,11			1 182,11	1 182,11		
Client 154		83,69		83,69						83,69
Client 155			63,07	63,07			63,07	63,07		
Client 156		454,99	2 286,78	2 741,77		454,99	2 855,52	3 310,50	568,73	
Client 157			18,88	18,88			18,88	18,88		
Client 158			635,40	635,40			635,40	635,40		
Client 159			151,58	151,58			151,58	151,58		
Client 160			23,01	23,01			23,01	23,01		
Client 161			138,79	138,79			138,79	138,79		
Client 162			351,18	351,18			351,18	351,18		
Client 163			19,57	19,57			19,57	19,57		
Client 164		527,97		527,97						527,97
Client 165			58,78	58,78			58,78	58,78		
Client 166		183,95		183,95			229,94	229,94	45,99	
Total général	7 889,33	33 573,59	41 149,74	82 612,67	1 695,72	7 145,07	48 476,12	57 316,91	13 574,92	38 870,68

VII.-5. Annexe 5 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2019 par activité

	2019	2019	2018	2019	2019	2018	2019	2019	2018	2019	2019	2018	2019	2019	2018
	Réalisé	Budget	Réalisé	Réalisé	Budget	Réalisé	Réalisé	Budget	Réalisé	Réalisé	Budget	Réalisé	Réalisé	Budget	Réalisé
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	PORT_PUBLIC	PORT_PUBLIC	PORT_PUBLIC	CARENAGE	CARENAGE	CARENAGE	CARBURANT	CARBURANT	CARBURANT	QUASI-REGIE	QUASI-REGIE	QUASI-REGIE	QUASI-REGIE	QUASI-REGIE	QUASI-REGIE
+ VENTES MARCHANDISES	2 306 157	2 437 390	2 484 682	311 637	339 713	316 208	802 080	700 000	613 194	3 419 875	3 477 103	3 414 083			
- COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	1 372	1 600	1 733				802 080	700 000	613 194	803 452	701 600	614 927			
MARGE COMMERCIALE	(4 011)	(4 191)	(2 300)				(648 488)	(560 000)	(516 624)	(652 499)	(564 191)	(516 924)			
+ PRODUCTION VENDUE	(2 639)	(2 591)	(567)				153 592	140 000	96 570	150 953	137 409	96 003			
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 304 785	2 435 790	2 482 949	311 637	339 713	316 208				2 616 423	2 775 503	2 799 156			
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE	2 304 785	2 435 790	2 482 949	311 637	339 713	316 208				2 616 423	2 775 503	2 799 156			
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	2 304 785	2 435 790	2 482 949	311 637	339 713	316 208				2 616 423	2 775 503	2 799 156			
MARGE BRUTE GLOBALE	2 302 146	2 433 199	2 482 382	311 637	339 713	316 208	153 592	140 000	96 570	2 767 376	2 912 912	2 895 159			
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(578 858)	(755 240)	(649 933)	(79 553)	(77 291)	(77 040)	(29 095)	(15 780)	(25 102)	(687 506)	(848 311)	(752 075)			
VALEUR AJOUTEE	1 723 289	1 677 959	1 832 449	232 084	262 422	239 168	124 497	124 220	71 468	2 079 870	2 064 601	2 143 085			
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	(369 209)	(367 590)	(369 134)	(21 022)	(19 010)	(22 730)	(3 877)	(3 802)	(3 954)	(394 107)	(390 402)	(395 819)			
- SALAIRES DU PERSONNEL	(522 310)	(576 880)	(577 577)	(182 886)	(176 881)	(211 305)	(11 079)	(10 398)	(10 900)	(716 275)	(764 160)	(799 781)			
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	(229 659)	(254 719)	(246 683)	(77 314)	(67 463)	(86 408)	(4 346)	(7 585)	(4 511)	(311 319)	(329 767)	(337 602)			
EXCEDECENT BRUT D'EXPLOITATION	602 111	478 770	639 055	(49 138)	(931)	(81 275)	105 195	102 434	52 103	658 169	580 273	609 883			
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	134	288	211			2	17		9	151	288	222			
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	(545 536)	(526 844)	(534 764)	(71 609)	(67 038)	(65 576)	(35 298)	(30 511)	(27 942)	(652 443)	(624 393)	(628 281)			
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	38 844	2 520	14 015	5 045		5 732	5 944		1 796	49 833	2 520	21 544			
TRANSFERTS DE CHARGES															
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(60 527)	(60 960)	(57 014)	(5 404)	(10 925)	(26 706)	(13 303)	(44 407)	(11 071)	(79 233)	(116 292)	(94 791)			
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	(93 432)		(41 100)	(143)		(5 191)	(12 543)		(5 944)	(106 118)		(52 235)			
RESULTAT D'EXPLOITATION	(58 405)	(106 226)	20 404	(121 248)	(78 894)	(173 014)	50 012	27 516	8 951	(129 641)	(157 604)	(143 658)			
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN															
+ PRODUITS FINANCIERS	8 397	3 869	5 330							8 397	3 869	5 330			
- CHARGES FINANCIERES															
RESULTAT COURANT	(50 008)	(102 357)	25 734	(121 248)	(78 894)	(173 014)	50 012	27 516	8 951	(121 244)	(153 735)	(138 329)			
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 456		5 765			1 552	8 200		(27 687)	35 656		7 316			
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	(11 467)		(5 406)	(1 968)		(2 127)	(956)		(27 687)	(14 391)		(35 220)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15 989		358	(1 968)		(575)	7 244		(27 687)	21 265		(27 904)			
693000000 IMPOT SUR LES SOCIETES															
RESULTAT NET	(34 019)	(102 357)	26 092	(123 216)	(78 894)	(173 589)	57 256	27 516	(18 736)	(99 979)	(153 735)	(166 233)			
RESULTAT DE L'EXERCICE	-34 019	-102 357	26 092	-123 216	-78 894	-173 589	57 256	27 516	-18 736	-99 979	-153 735	-166 233			
+ Dot. Amorts., dépréc., provisions	133 959	60 960	98 114	5 547	10 925	31 697	25 646	44 407	17 015	185 352	116 292	147 026			
- Repr. Amorts., dépréc., provisions	(33 825)		(12 125)	(5 045)		(5 732)	(944)		(1 796)	(44 814)		(19 654)			
- Resultat sur cession élément d'actif															
- Subvention d'invest. rapportée au résultat															
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	86 115	-41 397	112 081	-122 715	-67 969	-147 424	77 158	71 923	-3 518	40 558	-37 443	-38 861			